

PROCES VERBAL N° 2
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018 A 16 H

ORDRE DU JOUR

Vote du compte administratif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
 Vote des taxes 2018
 Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
 Vote des subventions
 Approbation des comptes de gestion
 Adhésion de la Commune au programme TIPI
 Validation du compte rendu de la réunion du 21 février 2018
 Tarification de l'eau
 FRAT 2018
 Travaux voirie
 Recherche de fuites sur le réseau AEP, convention avec la commune de Serres
 Signature convention pour mise en place des panneaux du Parc : Développement tourisme
 Questions diverses

Le vingt et huit mars deux mille dix huit à 16 heures 00 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 22 Mars 2018

Etaient présents : CORREARD Jean Louis, COMBE Liliane, TENOUX Gérard, BOUGEAUD Nathalie, AILONIER Jean Luc, GARAMBOIS Denise, AUBERT Eveline, ENDIGNOUS Lucile, CORBIERE Jean , AUBEPART André

Etaient absents ayant donné pouvoir :

JOUBERT Hervé qui a donné procuration à Nathalie BOURGEAUD
CORREARD Thierry qui a donné procuration à Jean Louis CORREARD
TENOUX Stéphane qui a donné procuration à Jean Luc AILONIER
CALISSI BARRAL Jonathan qui a donné procuration à Eveline AUBERT

Etaient absents et excusés :

DEWILDE Claudine, GIROUSSE Gilles , CHARMET Brigitte, BERENGUIER Jean, LOMBARD Philippe,

Assistait également : Corinne TENOUX.

Vote du compte administratif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais

Après présentation des comptes par Monsieur le Trésorier de Serres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, a voté et arrêté les comptes administratifs de La Commune Valdoule, du service Eau et Assainissement et de la Ferme Relais comme suit :

Commune :	311 798.93 euros
Eau et Assainissement :	51 481.87 euros
Ferme relais :	8 081.25 euros

Vote des taxes 2018

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2018 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2018.

Il rappelle les taux d'imposition de 2018 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son éventuelle variation.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de laisser les taux tels quels, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe d'Habitation : 6.39 %

Taxe Foncière (bâti) : 13.49 %

Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %

Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais

Les Budgets primitifs sont votés à l'unanimité comme ci-dessous :

Commune :

Fonctionnement : 443 009.15 euros

Investissement : 404 866.00 euros

Eau et Assainissement :

Fonctionnement : 81 856.87 euros

Investissement : 66 935.03 euros

Ferme Relais :

Fonctionnement : 11 321.69 euros

Investissement : 71 759.56 euros

Approbation des comptes de gestion

Les trois comptes de gestion établis par la trésorerie de Serres, sont validés et acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés .

Adhésion de la Commune au programme TIPI

Suite à la présentation du service de paiement en ligne dénommé TIPI (afin de permettre aux usagers de payer avec leur carte bleue), le Conseil Municipal valide l'adhésion de la Commune Valdoule au programme TIPI et autorise le Maire à signer la convention avec la DGFIP.

Tarification de l'eau :

Après plusieurs simulations de tarification d'eau présentées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide :

- Abonnement annuel : 60 euros
- 1^{ère} tranche : 3 euros le M3 (de 0 à 20 M3)
- 2^{ème} tranche : 0.40 euros le M3 (de 21 à 150 M3)
- 3^{ème} tranche : 0.25 euros le M3 (à partir de 151 M3)

FRAT 2018

Pour information, le Maire fait part à son Conseil de l'attribution d'une subvention FRAT 2018 (Région) d'un montant de 8400 euros pour une dépense HT de 13 365.00 euros pour la remise en état du préau de l'ancienne école de Sainte Marie Valdoule .

Travaux voirie :

Le Maire rappelle les différents financements attribués par le Conseil Départemental 05, et la nécessité d'établir un programme de travaux afin de définir les priorités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte le financement de 20 000 euros sur le chemin du Gâ – Montmorin .

Recherche de fuites sur le réseau AEP, convention avec la commune de Serres

Le Maire fait part de la possibilité de signer une convention avec la collectivité de Serres, afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un employé communal de Serres avec matériel, pour la recherche de fuites d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés la signature de cette convention.

Signature convention pour mise en place des panneaux du Parc : Développement tourisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la signature de la convention et la commande de trois panneaux pour la Commune.

Questions diverses

-En ce qui concerne les travaux de peinture relatifs à la maison de la Cure de Sainte Marie Valdoule, le Conseil Municipal souhaite un complément de devis pour deux entreprises sur les trois afin de pouvoir prendre une décision lors du prochain Conseil Municipal.

-La Commune de La Motte Chalancon nous demande par courriel en date du 27 mars 2018 notre accord pour faire figurer la Commune de Valdoule (Bruis, Montmorin et Sainte Marie) sur leur panneau signalétique. Ce panneau a pour thème « Pays de la Vallée de l'Oule » et comme objectif la valorisation du patrimoine local. L'autorisation a été donnée par le Conseil Municipal.

- En date du 10 Novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents de **donner un avis favorable** à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel SCALA ainsi qu'à la Déclaration Préalable pour division foncière qui présente pour la Commune un intérêt certain et a délibéré également en faveur de la demande de permis de construire qui sera déposée dans un avenir très proche. Malgré la décision favorable de la Commune de Valdoule, l'Etat a refusé ce CU opérationnel.

La séance est levée à 20 heures.